

# MONSIEUR LE MAIRE, SERIEZ-VOUS INCOMPÉTENT, MENTEUR ET ACTEUR D'UN CHOIX POURRI ?



Eau du Sud Parisien = Lyonnaise des eaux (Suez)  
Pourquoi le cachez-vous ?

Sur 40 ans, c'est quelques centimes par m3 d'eau

Une invention : «Quand on ne veut plus de son chien, on dit qu'il a la rage»

Les professionnels sont compétents et méritants un grand merci à eux

**FAUX**  
Eau Des Lacs De l'Essonne est une régie à personnalité morale. C'est le directeur le responsable et le Conseil d'Administration qui gère chaque choix. Il est composé d'élus et d'Associations d'usagers Virois.

**FAUX**  
Le Personnel a un statut privé. Il est recruté et géré par la Régie et non par la collectivité.

**VRAI !**  
Une fois n'est pas coutume !

**Et demain ? Le regard technique de Jean-Yves Ratineaud, responsable d'exploitation**

Le 12 janvier dernier, le directeur de la régie publique « Eau des lacs de l'Essonne » signait une convention liant pour les quinze années à venir la structure à l'entreprise Eau du Sud Parisien. Et assurait par la même occasion la survie de la régie et de ses emplois. Retour sur un sauvetage aux multiples rebondissements.

de quelques mois avec l'entreprise Eau du Sud Parisien, l'ancienne Municipalité avait décidé de se tourner vers la structure Eau de Paris. Un choix hasardeux qui ne semblait répondre à aucune logique – si ce n'est celle, pour le moins politicienne, d'une structure elle-même en régie. Hasardeux car aucune renégociation n'avait à l'époque été tentée avec Eau du Sud Parisien ; hasardeux car le choix d'une distribution par Eau de Paris nécessitait des travaux conséquents et coûteux : la construction d'une station de pompage et d'un système de raccordement à l'aqueduc du Loing. Des travaux, des emprunts, et à l'arrivée... 10 millions d'euros à rembourser. Or, avec la disparition de la CALE et le départ de Grigny vers une nouvelle intercommunalité, le remboursement allait reposer uniquement sur les épaules des usagers castelvirois. Une situation inconcevable pour vous, pour nous, mais également pour la régie, qui, si nous n'étions pas intervenus, se serait retrouvée en défaut de paiement... à compter de 2017 !

Un autre problème, d'ordre institutionnel cette fois, nous attendait : la dissolution de la CALE au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les statuts de la régie étant intrinsèquement liés à l'existence de la communauté d'agglomération, la dissolution de cette dernière impliquait de facto la dissolution juridique de la régie. Dès juin 2015, le conseil d'administration de la régie et son président, Laurent Sauerbach, ont donc mandaté un cabinet spécialisé et indépendant afin de trouver des solutions à ce double problème. L'objectif était en réalité triple : distribuer une eau de la meilleure qualité possible, à un prix le plus économique possible, tout en assurant la stabilité et la pérennité du fonctionnement de la structure.

Notre proximité bien ancrée sur Viry-Chatillon est un atout majeur qui nous permet de répondre instantanément aux préoccupations quotidiennes des adhérents de la régie publique. C'est la mission qui nous a été confiée et que nous nous engageons à maintenir 24h/24 et 365 jours par an.

Au-delà de nos missions quotidiennes - maintien de la qualité de l'eau en tout point du réseau, surveillance et maintenance des 77 kilomètres de canalisations publiques, relation clientèle autour des 5 400 points de contrats de la ville - nous allons concentrer nos efforts, dans les mois et les années à venir, autour des missions suivantes :  
• Continuer le remplacement des

La régie Eau des lacs de l'Essonne est située au 2, rue Martin-Luther-King à Viry-Chatillon.

**L**orsqu'un service public est en régie, cela signifie que c'est la collectivité elle-même qui gère le dit service. Le personnel est recruté directement par la collectivité ; les biens nécessaires à l'exploitation du service appartiennent à la collectivité et le financement du service est assuré par le budget de la collectivité. En 2011, la Municipalité alors en place dans notre ville a fait le choix d'une gestion en régie de la distribution de l'eau. C'est la naissance de la régie publique Eau des lacs de l'Essonne. Jusque-là, la distribution était déléguée à un prestataire extérieur, Veolia. On parlait alors de délégation de service public.

À notre arrivée en 2014, Laurent Sauerbach, alors président de la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne (CALE), et moi-même, avons trouvé une équipe de professionnels motivés et passionnés, à la tête d'une structure qui fonctionnait bien. Mais nous avons été d'emblée confrontés à un problème de taille : une dette colossale qui s'élevait, entre capital et intérêts, à près de 10 millions d'euros. Pourquoi une telle somme ? Après un contrat

**FAUX**  
La Régie dégagait un excédent de 30 000 à 200 000 euros chaque année de 2011 à 2014. Comme le prouve votre audit.

SUEZ de son vrai nom (Holding)  
SUEZ vendait l'eau à 89 cts/m3 et Eau de Paris 40 cts/m3 sur 30 ans c'était donc logique et conforme à nos intérêts de Castelvirois.

**FAUX**  
2 ans de négociation pour constater un blocage et un prix sans cesse en augmentation.

Ces travaux ont coûté 5,6 millions et représentent 6 cts/m3 dans la facture des usagers.

Le choix d'une intercommunalité différente est votre choix, ça c'est idéologique pour ne pas être avec Grigny. Mais cela est désastreux pour la commune. La Régie peut toujours partager avec d'autres communes de l'Essonne ce raccordement à l'eau de source de Paris et répartir sur plus d'habitants les coûts du service.

C'est 9 millions et pas 10 et ces emprunts pèsent 20 cts par m3. Ces emprunts ont permis notamment de faire baisser les fuites laissées par Véolia de 5%. Ces emprunts sont raisonnables si on se rapporte aux recettes de la Régie.

**FAUX**  
C'est la Régie qui gère un budget qui est financé à 100% par les factures d'eau des Castelvirois. La Mairie et l'Agglo n'ont pas le droit de financer l'eau. Incompétence ou manipulation ?

**FAUX** Votre audit souligne une santé financière excellente et des excédents. Et d'ici 2017, la Régie pourrait vendre de l'eau à Evry, au Val d'Orge qui le demande, et ainsi être très large au plan financier. M. Amard, alors président de la Régie avait prévu cette option.

suite : Monsieur le maire, seriez-vous incompetent, menteur et acteur d'un choix pourri ?



**FAUX**  
Il n'y avait aucune urgence comme en atteste votre propre audit disponible sur internet.

Existait déjà depuis 2011 à la création de la Régie.

Héritage de Véolia et du SEDIF de M. Santini André

**FAUX**  
Eau de Paris en fait une aussi

«jeu commercial» Voilà où se place l'idéologie pour vous l'eau est une marchandise alors que c'est un bien commun vital pour tous

Cabinet payé par vous !

**FAUX**  
Vous avez comparé des choses incomparables. Eau de Paris reste la moins chère avec une eau de meilleure qualité au robinet. Vous préférez prendre des risques avec de l'eau de la Seine dans les robinets.

Le tarif de l'Eau de Source d'Eau de Paris n'augmentait pas pendant 30 ans

anciens compteurs par des modèles équipés d'une technologie de radio-relève, afin de mieux suivre la consommation de chaque adhérent et de supprimer les estimations. Presque la moitié des compteurs ont déjà été remplacés.

**La question financière**  
Comme le souligne Laurent Sauerbach, une réaction immédiate sur la question était nécessaire pour maintenir un service de qualité, tout en assurant le remboursement des créances et en engageant un plan pluriannuel d'investissement, indispensable pour l'entretien et le renouvellement du réseau, âgé de 50 à 70 ans. Dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2015, nous avons donc rencontré tous les fournisseurs d'eau potentiels (Veolia, Eau de Paris, Eau du Sud Parisien, Syndicat des eaux d'Ile-de-France) pour leur faire part de notre situation. Seule l'entreprise Eau du Sud Parisien nous a fait une proposition. Quelques mois plus tard, la présidente d'Eau de Paris a finalement manifesté son intérêt pour entrer dans le jeu commercial. Nous avons alors pu mettre en concurrence ces deux entreprises. Suite à une analyse concurrentielle des deux offres, pour laquelle nous avons été appuyés par un cabinet indépendant, il s'est avéré que la proposition d'Eau du Sud Parisien était la meilleure, tant sur le plan économique que technique. Les raisons en sont multiples. Cette proposition nous permet :

- de bénéficier d'un prix d'achat de l'eau renégocié et stable, qui n'augmentera pas pendant 15 ans ;
- une sécurité maximale d'approvisionnement en eau : là où Eau de Paris n'avait qu'une seule entrée pour toute la commune, Eau du Sud Parisien en a quatre, répartis entre le haut et le bas de la ville. C'est d'ailleurs déjà vers cette structure que se tournait la régie en cas de rupture d'alimentation par Eau de Paris, dans le cadre d'une convention de fourniture d'eau de secours ;
- de rembourser une grande partie de la dette. Être approvisionné par Eau du Sud Parisien nous permet de limiter le recours à l'usine : une usine qu'Eau du Sud Parisien va par ailleurs nous louer pour la somme de 230 000 euros par an.
- de bénéficier d'une eau moins dense en calcaire et en nitrates ; (donc plus acide)
- d'engager les travaux de renouvellement des réseaux, dont le financement sera par ailleurs assuré par la mise en place d'un abonnement pour les usagers. Voté en conseil d'administration, celui-ci s'élève à 20 euros/an.

C'est donc cette proposition qui a été choisie lors du Conseil d'administration du 10 décembre 2015.

Coup de tonnerre quelques jours après le vote lorsque Eau de Paris dénonçait le choix de la régie par voie de référé, pour deux motifs.

Premièrement parce qu'elle estimait que ce contrat avec Eau du Sud Parisien faisait de la régie une DSP, une délégation de service public, déguisée.

Sur ce point, par ordonnance du 11 janvier, le juge lui a donné tort : la convention concerne uniquement la fourniture en eau, et ne remet donc absolument pas en cause le statut de la régie, qui continuera d'assurer la mission de service public pour laquelle elle a été créée, à savoir la distribution d'eau sur la ville. Second motif : le conseil d'administration de la régie aurait fait preuve de favoritisme. Là encore, le juge ayant estimé que toutes les règles avaient bien été respectées, Eau de Paris a été déboutée, et a même été sanctionnée financièrement.

**La question institutionnelle**  
Pour sauver la régie, liée intrinsèquement à la CALE, nous avons procédé aux modifications de statuts de cette dernière. Exit les références à la ville de Grigny, la régie n'est plus désormais liée qu'à notre ville. Des nouveaux statuts ont été validés à l'unanimité lors du dernier conseil communautaire de la CALE, mercredi 16 décembre 2015, puis validés à nouveau à l'unanimité par le dernier conseil territorial de l'EPT 12, mardi 26 janvier 2016. La compétence eau étant en effet une compétence obligatoire de l'EPT, la régie publique lui a été juridiquement transférée au 1<sup>er</sup> janvier. Un nouveau conseil d'administration a été constitué. Il comprend cinq élus de l'EPT (parmi lesquels Jean-Marie Vilain, Laurent Sauerbach - président du CA, Jérôme Bérenger et Arielle Merrina), deux élus de la ville (Christèle Giraud et Marie-France Eeckhoudt) et deux membres du milieu associatif.

Nous pouvons donc désormais nous réjouir : la régie est sauvée. Mieux encore, elle sera en capacité à l'avenir d'assurer un meilleur service aux usagers castelvirois, car ses moyens sont renforcés. Je rejoins Laurent Sauerbach : cette victoire est l'une de nos plus grandes satisfactions. À notre arrivée, nous avons été accusés à tort de vouloir casser la régie et d'être à la botte des multinationales. Or cette aventure est bien une preuve supplémentaire – s'il en fallait une – de notre attachement au seul objectif qui nous anime et continuera de nous animer : la défense des intérêts des Castelvirois.

Jean-Marie Vilain  
Maire de Viry-Chatillon

Directrice de la publication : Jean-Marie Vilain • Directrice de la communication : Aïda Klibi • Création : Pilius communication • Maquette : Fabienne de la Roche • 31, rue Henri-Barbusier • 91170 Viry-Chatillon • Tél : 03 20 13 67 50 • Site Internet : www.viry-chatillon.fr

Autre enquête en page 10/10

**Mensonges, la procédure judiciaire suit son cours à «votre rencontre»**

La régie se portait bien et distribuait une eau de source de qualité à prix coûtant. Vous avez fait le choix qui permet à Suez (Eau du Sud parisien) de faire une marge commerciale sur le dos des Virois. Vous avez imposé une part fixe de 20 euros alors que la Régie dégageait un excédent et donc n'en avait pas besoin. Vous êtes complice de Suez dans sa «soif» de monopole marchand.

Tous ont voté pour Suez.

C'est vous qui les laissez faire «main basse» sur la station payée par les Virois et qui pourrait profiter à d'autres communes et faire ainsi baisser la facture des Castelvirois. Vous préférez servir les intérêts de Suez en Essonne ! Pas surprenant que votre nom figurait dans le contrat en trafic d'influence révélé par les journalistes Emmanuel Levy et Gérald Andrieu. (voir Hebdo Marianne et Envoyé Spécial France 2 «Manip sur le net». Affaire Suez-Vae Solis Corporate)

**FAUX**  
Eau de Paris a une connexion de secours au rond-point du Moulin de Viry

Convention trop chère et inutile pour 2 mois tous les 4 ans pour la maintenance de l'aqueduc du Loing. C'est vous qui avez signé cette convention quand M. Amard refusait ce racket. Ce contrat de 120 000 euros/an en mai 2014 avec Suez affaiblit la Régie. Il vous suffisait de réquisitionner en cas de besoin. Vous avez choisi de payer une rente à Suez même quand vous n'aviez pas besoin d'eau. Une honte, du vol !

Inutile et cela pénalise les petits consommateurs comme les personnes âgées isolées

Pour maintenir son monopole en Essonne et stopper la «concurrence» avec Eau de Paris

Ce n'est pas l'intérêt des Castelvirois que de boire l'eau de la Seine et payer les dividendes de Suez



DOCUMENT RÉALISÉ PAR LE PETIT CASTELVIROIS  
54 AVENUE DES FOUGÈRES  
91170 VIRY CHATILLON

**32 mensonges pour une lettre ! Monsieur le Maire quel crédit peut on accorder à vos dires ? Et à vos capacités de gestion ?!**

Pour tous contacts:  
- contact@leptitcastelvirois.fr  
- eaupublique91@gmail.com

